

MUNICIPALITÉ DE LAC-AU-SAUMON

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal,
tenue le 8 mai 2023, à 20h00, à la salle du conseil,
située au 36, rue Bouillon, à Lac-au-Saumon

Présents : M. Gérard Grenier, maire, M. Patrick Bacon, M. Alain Fradette et M. Gérald Ruel, conseillers, Mme Jocelyne Bérubé, Valérie Simard et Mme Chantale Gagné, conseillères.

Les membres présents forment le quorum; la séance est présidée par M. Gérard Grenier, maire.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 20h00 par M. Gérard Grenier, maire de Lac-au-Saumon. Mme Cintia Fontaine, directrice générale/greffière-trésorière, fait fonction de secrétaire.

2023-05-71 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Gérald Ruel et résolu unanimement d'accepter l'ordre du jour comme suit :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux :
 - 3.01 Séance extraordinaire du 20 mars 2023
 - 3.02 Séance ordinaire du 11 avril 2023
 - 3.03 Séance extraordinaire du 18 avril 2023
4. Approbation des comptes :
 - 4.01 Comptes du mois de mars 2023
 - 4.02 Comptes du mois d'avril 2023
 - 4.03 Salaires payés mars 2023
 - 4.04 Salaires payés avril 2023
5. Période de questions du public (10 minutes)
6. Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil
7. Offre de partenariat - Marché Public Matapédien
8. Demande d'aide financière - École Lac-au-Saumon
9. Dépôt demande d'aide financière - lumières camping et parc (PRIMA)
10. Modification des lieux de publication pour les avis public
11. Attribution du contrat drainage - Terrain de baseball (PROGRAMME)
12. Attribution du contrat de contrat travaux rue Industrielle (PROGRAMME)
13. Attribution du contrat lignage
14. Attribution du contrat travaux de scellement de fissures
15. Attribution du contrat travaux de rapiéçage de pavage
16. Attribution du contrat des travaux de réfection d'un tronçon du rang des Acadiens
17. Adjudication du contrat de collecte des matières résiduelles
18. Entente - Projet de développement Équerre
19. Entente stratégique jeunesse avec la MRC
20. Demande de service - Installation d'un ponceau rue Turcotte
21. Demande de PIIA – 230014 - 1168 rang des Acadiens
22. Demande de PIIA – 230030 - 1168 rang des Acadiens
23. Demande de PIIA – 230054 - 247 rue Saint-Edmond
24. Demande de PIIA – 23053 - 11 rue de L'Église
25. Projet de lotissement - Cession de terrain à des fins de parc ou de terrains de jeux
lot 6 575 455 à 6 575 457
26. Point d'information ou de suivi :
27. Divers
 - 27.01
 - 27.02
28. Rapport des comités
29. Période de questions réservée au public (10 minutes)
30. Levée de la séance

ADOPTÉE

2023-05-72 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

Il est proposé par Mme Chantal Gagné et unanimement résolu d'approuver les procès-verbaux des séances comme suit :

- Séance extraordinaire du 20 mars 2023
- Séance ordinaire du 11 avril 2023
- Séance extraordinaire du 18 avril 2023

ADOPTÉE

2023-05-073 PRÉSENTATION ET APPROBATION DES COMPTES

Il est proposé par Mme Valérie Simard et unanimement résolu d'approuver la liste des comptes comme suit ;

- | | |
|---------------------------------|--------------|
| ○ Comptes du mois de mars 2023 | 312 541.02\$ |
| ○ Salaires du mois de mars 2023 | 40 490.48\$ |
| Total pour le mois du mars 2023 | 353 031.50\$ |
| ○ Comptes du mois d'avril 2023 | 120 312.74\$ |
| ○ Salaires du mois d'avril 2023 | 28 233.88\$ |
| Total pour le mois d'avril 2023 | 148 546.62\$ |

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC (10 MINUTES)

Des questions sont adressées au conseil portant sur les sujets suivants :

- Micro pour les séances du conseil
- Dépôts des résidents de branches sur le terrain de la SERV
- Permis d'alcool pour inauguration du terrain de baseball
- Pétition rue du Rosaire
- Accès entrées privées lors des travaux de la rue Industrielle

2023-05-074 DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

EXTRAIT

2023-05-075 OFFRE DE PARTENARIAT – MARCHÉ PUBLIC MATAPÉDIEN

Il est proposé par Mme Chantal Gagné et unanimement résolu d'accorder un don de 100.00\$ au Marché public Matapédien.

ADOPTÉE

2023-05-076 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – ÉCOLE LAC-AU-SAUMON

Il est proposé par Mme Jocelyne Bérubé et unanimement résolu d'accorder une aide financière de 200.00\$ à l'école du Lac-au-Saumon pour les sorties scolaires de fin d'année.

ADOPTÉE

2023-05-077 DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – ÉCLAIRAGE DU PARC DU CENTENAIRE – PROGRAMME PRIMA

CONSIDÉRANT

que la Municipalité de Lac-au-Saumon désire faire l'ajout d'éclairage dans le Parc du Centenaire afin d'améliorer la visibilité des parcours de santé et d'exercice ainsi que des aires de repos ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a pris connaissance du Guide du PRIMA et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle;

CONSIDÉRANT que la Municipalité s'engage, si elle obtient une aide financière pour sa demande, à payer les coûts d'exploitation continue et d'entretien de la ou des infrastructures subventionnées;

CONSIDÉRANT que la Municipalité confirme qu'elle assumera tous les coûts au-delà de l'aide financière qu'elle pourrait obtenir du PRIMA, y compris tout dépassement de coûts;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par M. Patrick Bacon, conseiller et unanimement résolu que la Municipalité de Lac-au-Saumon autorise :

- Le dépôt de la demande d'aide financière au PRIMA pour l'ajout d'éclairage au Parc du Centenaire;
- M. Charles-Éric Poirier, chargé de projet – Loisir et Développement, à déposer et signer tous documents en lien avec la demande pour et au nom de la Municipalité de Lac-au-Saumon.

ADOPTÉE

2023-05-078 **MODIFICATION DES LIEUX DE PUBLICATION DES AVIS PUBLICS**

Il est proposé par Mme Valérie Simard et unanimement résolu d'accepter de modifier le lieu de publication des avis publics comme suit :

- Bureau municipal
- Dépanneur de Lac
- Garage Hugo-Gendron
- Bulletin municipal lorsqu'un avis public doit être publié dans un journal

ADOPTÉE

2023-05-079 **ATTRIBUTION DU CONTRAT DE DRAINAGE – TERRAIN DE BASEBALL**

Il est proposé par M. Alain Fradette et unanimement résolu d'attribuer le contrat des travaux de drainage du terrain de baseball à l'entreprise Michaud-Travaux civils et agrégats selon les termes qui suivent :

- Excavation de 60ml de tranchées, estimé à 2m de profondeur
- Fourniture et pose de 40ml de conduite pluviale de 200mm
- Fourniture et pose d'une poche de pierre nette 19mm pour le drainage
- Remblai et compaction des tranchées avec matériel en place
- Raccordement à la conduite existante 200mm
- Service d'un arpenteur de chantier, manœuvre et appareils d'arpentage
- Ensemencement hydraulique
- Un coût total, taxes incluses, de 37 310.37\$
- Cette dépense est financée par le Fonds canadien de revitalisation des communautés (FCRC)

ADOPTÉE

2023-05-080 **ATTRIBUTION DU CONTRAT DES TRAVAUX DE LA RUE INDUSTRIELLE**

Il est proposé par Mme Jocelyne Bérubé et unanimement résolu d'attribuer le contrat des travaux de la rue Industrielle, portant le numéro de dossier 7,3 7057-22-21, aux entreprises L. Michaud et Fils (1982) inc. pour un montant total de 80 821.22\$ taxes et frais d'incidents inclus et selon les termes suivants :

- Déblai et remblai de 170m³
- Fondation supérieur (MG-20b) de 780tm
- Creusage de fossé de 253m.lin.
- Ponceau d'entrée privée de 300mm de 107.5tm
- Empierrement de protection de 100-200mm de 50tm

- Terre végétale de 505m²
- Ensemencement hydraulique de 505m.lin.

ADOPTÉE

2023-05-081 ATTRIBUTION DU CONTRAT DES TRAVAUX DE LIGNAGE – APPEL D’OFFRES REGROUPÉ

Il est proposé par M. Gérald Ruel et unanimement résolu d’attribuer le contrat des travaux de lignage, portant le numéro de dossier 7.3-7057-20-27B, à l’entreprise 9316-4549 Québec inc / Multi-Lignes de l’Est pour un montant total de 3 012.21\$ taxes incluses. Les travaux seront effectués selon les termes suivants :

- Ligne jaune – Rang des Pionniers pour 5 400m.lin.
- Ligne jaune – Rue et Route de l’église pour 2 000m.lin.
- Ligne jaune – Rang A pour 600m.lin.
- Ligne de rive – Rang A pour 1 200m.lin.
- Ligne jaune – Rang Didier pour 3 300m.lin.

ADOPTÉE

2023-05-082 ATTRIBUTION DU CONTRAT DES TRAVAUX DE SCELLEMENT DES FISSURES – APPEL D’OFFRES REGROUPÉ

Il est proposé par M. Gérald Ruel et unanimement résolu d’attribuer le contrat des travaux du scellement des fissures, portant le numéro de dossier 7.3-7057-18-50B, à l’entreprise Scellement J.F. inc. pour un montant total de 5 656.77\$ taxes incluses. Les travaux seront effectués sur le Rang Didier (sur 3 300m.lin.) pour 820m.lin.

ADOPTÉE

2023-05-083 ATTRIBUTION DU CONTRAT DES TRAVAUX DE RAPIÉÇAGE DE PAVAGE APPEL D’OFFRE REGROUPÉ

Il est proposé par M. Gérald Ruel et unanimement résolu d’attribuer le contrat des travaux de rapiéçage de pavage, portant le numéro de dossier 7.3-7035-20-26B, à l’entreprise Les Pavages des Monts inc. pour un montant total de 67 408.98\$ taxes incluses. Les travaux seront effectués sur les rues de l’Oratoire, Rioux, Dupont, Foyer, Cénacle et St-François pour une superficie total de 33t.m.

ADOPTÉE

2023-05-084 ATTRIBUTION DU CONTRAT DES TRAVAUX DE RÉFECTION D’UN TRONÇON DU RANG DES ACADIENS (LAC À LUNETTE)

Il est proposé par M. Patrick Bacon et unanimement résolu d’attribuer le contrat des travaux de réfection d’un tronçon du rang des Acadiens (secteur Lac à Lunette), portant le numéro de dossier 7.3-7057-19-24, à Les Entreprises L. Michaud et Fils pour un montant total de 174 805.90\$ taxes incluses et selon les termes suivants :

- Travaux sur le rang des Acadiens du chaînage 3+310 à 3+520
- Déblai de voirie et disposition des rebuts pour 700m³
- Déblai de voirie et remblai pour transition de ponceau (MGR) pour 420m³
- Fondation en MG-20b incluant les entrées privées pour 1060t.m.
- Sous-fondation en MG-112 pour 2000t.m.
- Géogrille bi-axiale (transition de ponceau) pour 500m²
- Ensemencement hydraulique, type H2 (mélange B) pour 800m²
- Empierrement de protection, calibre 200-300mm pour 380t.m.
- Empierrement de protection, calibre 100-200mm pour les ponceaux d’entrées privées pour 15t.m.
- Ponceau d’entrée privée. 450mm pour 17.5m.lin.
- Reconstruction ponceau transversale P1, TBA de 600mm pour 17.5m.lin.
- Reconstruction ponceau transversale P2, TBA de 600mm pour 17.5m.lin.
- Broyage forestier de 600m²
- Organisation du chantier

ADOPTÉE

2023-05-085 ADJUDICATION DU CONTRAT DES COLLECTES DES MATIÈRES RÉSIDUELLES – APPEL D’OFFRE PUBLIC REGROUPE – LAC-AU-SAUMON

Considérant que la Municipalité de Lac-au-Saumon est le donneur d’ouvrage du projet de collecte des matières résiduelles sur son territoire ;

Considérant que le contrat de collecte des matières résiduelles vient à échéance le 10 juin 2023 et qu’il est requis de procéder à l’appel d’offres de service pour ce projet ;

Considérant que la Municipalité de Lac-au-Saumon a procédé à un appel d’offres public regroupé pour la collecte des matières résiduelles dans le secteur Est ;

Considérant que le fournisseur suivant a déposé une soumission conforme dans le cadre dudit appel d’offres, à savoir :9385-3117 Québec Inc – Fusion environnement Inc ;

Considérant que l’adjudication du contrat est faite sur la base du plus bas soumissionnaire conforme pour l’ensemble du secteur ;

Considérant que le prix soumis par le soumissionnaire dépasse de beaucoup le pourcentage d’indexation prévu pour ces services ;

Considérant qu’en présence d’un seul soumissionnaire conforme, la municipalité peut négocier à la baisse le prix soumis par ce soumissionnaire ;

Considérant que tout membre du conseil municipal, le cas échéant, a déclaré tout conflit d’intérêt et toute situation de conflit d’intérêt potentiel et s’est retiré des délibérations et du vote sur le contrat à octroyer.

Par conséquent, sur une proposition de Mme Jocelyne Bérubé, il est unanimement résolu :

D’octroyer le contrat de collecte des matières résiduelles de la Municipalité de Lac-au-Saumon à 9385-3117 Québec Inc – Fusion environnement Inc au montant de 115 805.12 \$ par an (incluant les taxes et tous frais applicables) pour une durée de 18 mois incluant une année d’option;

De ne pas approuver l’avis de changement #1 (crédit de 11 187.69 \$) négocié entre le comité de négociation formé par le conseil de la MRC de La Matapédia et l’entrepreneur;

D’inscrire l’adjudication de ce contrat sur le système électronique d’appel d’offres SÉ@O;

D’autoriser Mme Cintia Fontaine, directrice générale et greffière-trésorière à signer pour et nom de la Municipalité de Lac-au-Saumon tous les documents relatifs à l’adjudication dudit contrat.

ADOPTÉE

2023-05-086 ENTENTE – PROJET DE DÉVELOPPEMENT RÉSIDUEL ÉQUERRE

Il est proposé par M. Alain Fradette et unanimement résolu de signer l’entente suivante ;

2023-05-086 ENTENTE DE PARTENARIAT PROJET DE DÉVELOPPEMENT RÉSIDUEL ET RÉCRÉOTOURISTIQUE

ENTRE : Marc Beaulieu (entrepreneur), située au 900 rang des Défricheurs, Lac-au-Saumon (Québec), G0J 1M0.

Bruno Caron (entrepreneur), domicilié au 50 rue d’Auteuil, Amqui (Québec), G5J 1V8

ET : LA MUNICIPALITÉ DE LAC-AU-SAUMON, située au 36 rue Bouillon, Lac-au-Saumon (Québec), G0J 1M0, agissant par ses représentants autorisés, M. Gérard Grenier, maire et Mme Cintia Fontaine, directrice générale

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

CONSIDÉRANT QUE le but de cette entente a pour objectif de faciliter le développement résidentiel du lot 3 413 314 ;

1. La municipalité s'engage à la mise en place des nouvelles installations électriques permettant l'alimentation des dix terrains¹ du lot 3 413 3142 ;
2. La municipalité s'engage à payer les frais de ces nouvelles installations électriques estimés à 71 000\$ et cela à même le budget courant ou les surplus budgétaires ;

EN CONTREPARTIE, les entrepreneurs s'engagent à respecter les termes de l'entente suivants :

3. Le prix de vente des 10 terrains de l'annexe 1 sera déterminé en partenariat municipalité-entrepreneur ;
4. La possibilité pour la municipalité d'exiger la diminution du prix de vente des terrains non vendus de 10% du prix de vente initial deux ans suivant la mise en place du réseau d'alimentation électrique.
5. Qu'une clause de délai soit inclus dans le contrat de vente-achat des terrains aux particuliers stipulant qu'une résidence doit être construite et branchée au réseau d'électricité dans les 24 mois suivant l'achat du terrain ou selon la date de mise en place du réseau d'alimentation électrique si celui-ci n'est toujours pas finalisé à l'achat du terrain, sous peine de reprise du terrain par les entrepreneurs susmentionnés pour un montant égal à 50% du prix de l'achat dudit terrain ;
6. Pour chaque terrain vendu, les entrepreneurs s'engagent à remettre un montant de 2 500\$ à la municipalité.

ADOPTÉE

2023-05-087 ENTENTE – PROJET STRATÉGIQUE JEUNESSE EN PARTENARIAT AVEC LA MRC

Il est proposé par Mme Valérie Simard et unanimement résolu que :

- La municipalité de Lac-au-Saumon confirme une participation financière de 1 000 \$ pour l'année 2023 afin de permettre la réalisation de projets par et pour les jeunes découlant du projet des stratégies jeunesse en milieu municipal du Secrétariat à la Jeunesse ;
- La municipalité de Lac-au-Saumon délègue M. Charles-Éric Poirier comme représentant de la municipalité sur le conseil d'administration du comité de développement ;
- La municipalité de Lac-au-Saumon mandate le comité de développement à identifier par résolution le ou les projets qui bénéficieront d'une aide financière en vertu de l'entente entre la MRC, la municipalité et le comité de développement;
- La municipalité de Lac-au-Saumon autorise Monsieur Gérard Grenier, maire, à signer le protocole d'entente avec la MRC et le comité de développement.

ADOPTÉE

2023-05-088 DEMANDE DE SERVICE – INSTALLATION D'UN PONCEAU RUE TURCOTTE

Il est proposé par Mme Chantal Gagné et unanimement résolu d'autoriser l'installation d'un ponceau sur la rue Turcotte.

ADOPTÉE

2023-05-089 DEMANDE DE PIIA – 230014 – 1168 RANG DES ACADIENS

Considérant qu'une demande de PIIA a été déposée pour l'immeuble situé au 1168 rang des Acadiens pour la réfection d'une partie de la toiture qui a subi des dommages lors de grands vents avec du bardeaux d'asphalte de même couleur que celui existant;

1 La subdivision du lot doit respecter le plan initialement présenté, voir le document joint.
2 Les entrepreneurs doivent être les propriétaires dudit lot 3 413 314.

Considérant que le CCU a analysé la demande de PIIA et recommande au conseil de l'approuver;

Par conséquent, il est proposé par M. Patrick Bacon et unanimement résolu d'approuver la demande de PIIA déposé pour l'immeuble situé au 1168 rang des Acadiens pour la réfection d'une partie de la toiture qui a subi des dommages lors de grands vents avec du bardeaux d'asphalte de même couleur que celui existant.

ADOPTÉE

2023-05-090 DEMANDE DE PIIA – 230030 – 1168 RANG DES ACADIENS

Considérant qu'une demande de PIIA a été déposée pour l'immeuble situé au 1168 rang des Acadiens pour la démolition de la partie de l'étable qui s'est écrasée sous le poids de la neige, la réfection de la partie avant de la toiture en tôle galvanisée qui a subi des dommages lors de grands vents et la démolition de la remise qui s'est aussi écrasée sous le poids de la neige;

Considérant que le CCU a analysé la demande de PIIA et recommande au conseil de l'approuver;

Par conséquent, il est proposé par M. Patrick Bacon et unanimement résolu d'approuver la demande de PIIA déposé pour l'immeuble situé au 1168 rang des Acadiens pour la démolition de la partie de l'étable qui s'est écrasé sous le poids de la neige, la réfection de la partie avant de la toiture en tôle galvanisée qui a subi des dommages lors de grands vents et la démolition de la remise qui s'est aussi écrasée sous le poids de la neige.

ADOPTÉE

2023-05-091 DEMANDE DE PIIA – 230054 – 247 RUE SAINT-EDMOND

Considérant qu'une demande de PIIA a été déposée pour l'immeuble situé au 247, Saint-Edmond pour la construction d'une serre en polycarbonate de 8' x 15' x 10' avec bas de muret de pierre;

Considérant que le CCU a analysé la demande de PIIA et recommande au conseil de l'approuver;

Par conséquent, il est proposé par Mme Valérie Simard et unanimement résolu :

D'approuver la demande de PIIA déposé pour l'immeuble situé au 247, Saint-Edmond pour la construction d'une serre en polycarbonate de 8' x 15' x 10' avec bas de muret de pierre.

ADOPTÉE

2023-05-092 DEMANDE DE PIIA – 230053 – 11 RUE DE L'ÉGLISE

Considérant qu'une demande de PIIA a été déposée pour l'immeuble situé au 11 rue de l'Église pour changer les 4 fenêtres en façade pour des fenêtres à 2 battants en pvc blanc et pour refaire le soffite de la tête du bâtiment en aluminium (boomtown).

Considérant que le CCU a analysé la demande de PIIA et recommande au conseil de l'approuver;

Par conséquent, il est proposé par M. Patrick Bacon et unanimement résolu :

D'approuver la demande de PIIA déposé pour l'immeuble situé au 11 rue de l'Église pour changer les 4 fenêtres en façade pour des fenêtres à 2 battants en pvc blanc et pour refaire le soffite de la tête du bâtiment en aluminium (boomtown).

ADOPTÉE

2023-05-093 PROJET DE LOTISSEMENT – CESSION DE TERRAIN À DES FINS DE PARC OU DE TERRAINS DE JEUX – LOT 6 575 455 À 6 575 457

- CONSIDÉRANT que la municipalité de Lac-au-Saumon a adopté un règlement le lotissement no 49-2002 le 3 juin 2022.
- CONSIDÉRANT que dans le cas d'une opération cadastrale, le propriétaire doit s'engager par écrit à céder à la municipalité, à des fins de parcs ou de terrain de jeux, une superficie de terrain égalant trois pour cent (3%) du terrain compris dans le plan ou la somme égalant trois pour cent (3%) de la valeur inscrite au rôle d'évaluation pour le terrain compris dans le plan.
- CONSIDÉRANT que le produit de ce paiement est versé dans un fonds spécial qui ne peut servir qu'à l'achat ou à l'aménagement de terrains à des fins de parcs ou de terrains de jeux.
- CONSIDÉRANT que l'emplacement du nouveau lotissement n'est pas propice à l'aménagement d'un parc ou d'un terrain de jeux.
- CONSIDÉRANT que la municipalité de Lac-au-Saumon a plusieurs projets d'amélioration au niveau de ses parcs et terrains de jeux en cours.
- CONSIDÉRANT le projet de lotissement déposé pour les lots 6 575 455 à 6 575 457, cadastre du Québec;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Mme Chantale Gagné et unanimement résolu de demander au propriétaire la somme de 1 473,00 \$, correspondant à trois pour cent (3%) de la valeur inscrite au rôle d'évaluation pour le terrain compris dans le plan pour les lots 6 575 455 à 6 575 457; cette somme sera versée dans un fonds spécial réservé pour l'aménagement des parcs et terrain de jeux.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC (10 minutes)

Aucune question n'est adressée au conseil lors de cette période de question.

2023-05-094 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Patrick Bacon et unanimement résolu de lever la séance à 21h04.

ADOPTÉE

Gérard Grenier
Maire

Cintia Fontaine
Directrice général/Greffière-trésorière

¹Je, Gérard Grenier, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.